



Lannion, le 4 décembre 2019

Compte-rendu de l'entretien du 3 décembre 2019 avec le sous-préfet de Lannion.

Présents : Mr Laurent Alaton, sous-préfet
Mme Sidaner, secrétaire générale de la sous-préfecture
Chantal Lemoine, Philippe Vital, Antoine Do Nascimento, Philippe Bail

Objet de la réunion : faire le point sur la situation locale après la Journée Internationale des Droits de l'Enfant.

P. Vital souligne d'emblée que la scolarité des enfants au niveau primaire, collège et lycée ne pose aucun problème sur Lannion et dans le Trégor en général.

Il rappelle la problématique de 2 familles monoparentales et d'une famille biparentale et de leurs neuf enfants en bas âge, qui ont reçu une OQTF après demande d'asile ou de titre de séjour et pour lesquelles on attend l'appel auprès des tribunaux administratifs.

Si le Collectif accomplit cette démarche auprès du sous-préfet, c'est parce que notre expérience et notre connaissance du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) nous permettent d'espérer une issue favorable à leurs demandes.

Il souligne les difficultés rencontrées auprès de la Préfecture de St-Brieuc qui ne font que s'accroître : dossiers perdus ou introuvables, refus de dossiers pour absence de documents jamais exigés jusqu'à présent, retards considérables, jusque 12 mois, à l'information des demandeurs sur leurs statuts, refus de rendre certains documents. Dix dossiers sont actuellement en attente à la Préfecture, ce qui ne s'est jamais vu en 15 ans de fonctionnement du Collectif.

C. Lemoine résume ensuite la situation des 3 familles que le Collectif accompagne et défend depuis le printemps (Famille Tombo/Matombo, famille Babouana et famille Saïndou). Le sous-préfet prend note de leurs situations et de nos demandes pour les transmettre à Mr Eric Quilliou, Directeur du bureau de Etrangers à la Préfecture de St-Brieuc, auprès de qui nous avons déjà sollicité un rendez-vous.

Elle souligne aussi l'absurdité de la mise en circulation des cartes ADA qui complexifient le retrait d'argent pour les demandeurs d'asile détenteurs de cette carte.

P. Bail intervient enfin sur le problème de la santé et des soins. Il rappelle le discours prononcé le 20 novembre devant la sous-préfecture pour dénoncer le durcissement de l'accès aux soins des sans-papiers via la réforme de l'AME (Aide Médicale d'Etat) et de la PUMa (Protection Universelle Maladie) avec les risques de santé publique posés.

Il enchaîne sur le nombre de migrants dans le Trégor qui présentent des problèmes de santé physique et surtout psychique et de la difficulté de leur prise en charge, de part le refus de nombreux généralistes d'accepter de nouveaux patients, de l'absence de structure d'accueil et de soin spécifiquement dédiée, telle la PASS à l'hôpital (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) ou encore le manque de formation des soignants à l'interculturalité. Le sous-préfet va transmettre cette requête à l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Il termine en soulignant l'indignation du Collectif, et la sienne en tant que médecin, devant l'immobilisme de la PMI de Lannion (Protection Maternelle et Infantile) lors de la mise à la rue des femmes et de leurs enfants et du discours du médecin coordonnateur départemental qui a banalisé cette situation.

En conclusion, entretien franc et attentif où nos points de vue et arguments ont, semble-t-il, été entendus.

Pour le CSSP, Philippe Bail.